

Allocations mensuelles

Barèmes prévus par mois au départ d'un emploi à temps plein.

Source : ONEM

Congés thématiques

Pour rappel les congés thématiques sont :

- Congé parental
- Congé pour assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade
- Congé pour soins palliatifs
- Congé pour aidants proches reconnus

Index du 01.05.2022

Congé parental 1/10

Montants indexés au 01/03/2022

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Index du 01.05.2022

Réduction de prestations - Régime général

Index du 01.05.2022

Définition de l'interruption d'un cinquième

Il s'agit d'une réduction de vos prestations. Vous ne pouvez y prétendre que si vous êtes occupé à temps plein.

Grâce à cette forme d'interruption partielle, vous pouvez réduire vos prestations pour continuer à travailler à 4/5ème temps, c'est-à-dire à concurrence de 80% du nombre d'heures de votre emploi à temps plein.

Congés thématiques

Interruption complète	Quel que soit l'âge				
	Montant brut			Montant net	Remarque
	921,83 EUR			828,45 EUR	En cas d'interruption complète au départ d'un emploi à temps partiel, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire.
Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	460,91 EUR	381,87 EUR	621,37 EUR	514,81 EUR	<p>En cas de demande de congé pour assistance médicale ou de congé pour soins palliatifs à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire</p> <p>(1) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.</p>
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	156,36 EUR	129,55 EUR	234,54 EUR	194,32 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	210,27 EUR (1)	174,21 EUR (1)	-	-	(2) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré

Congé parental 1/10

Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	78,18 EUR	64,78 EUR	117,27 EUR	97,16 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	105,13 EUR (1)	87,10 EUR (1)			

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Interruption ½	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	561,29 EUR	364,84 EUR	561,29 EUR	465,03 EUR	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : Travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfants à sa charge.
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	260,72 EUR	169,47 EUR (1)	314,63 EUR	204,52 EUR (2)	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : travailleur habitant seul (3) Travailleur avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge.
				260,68 EUR (3)	

Réduction de prestations - Régime général

Interruption ½		Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur			
	Montant brut	Montant Net		Remarque	
	281,79EUR	197,26 EUR (1)		(1) Cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Isolé : travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfant(s) à sa charge. (3) Cohabitant de 50 ans ou plus ne pouvant pas bénéficier du régime fin de carrière	
		233,47 EUR (2)			
		183,17 EUR (3)			
Interruption 1/5		Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)	
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	328,76 EUR	230,14 EUR (1)			
		272,38 EUR (2)			
		213,70 EUR (3)			
	185,57 EUR	120,63 EUR (1)	239,48 EUR	155,67 EUR (2)	
				198,41 EUR (3)	
	185,57 EUR		239,48 EUR		(1) Cohabitant : travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Isolé : travailleur habitant seul. (3) Isolé avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge.
Interruption complète		Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur			
	Montant brut	Montant Net		Remarque	
	563,59 EUR	506,50 EUR			
Interruption complète		Travailleur avec 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur			
	Montant brut	Montant Net			
	657,53 EUR	590,93 EUR			